

**Cadre d'utilisation:**

En réponse à la question prioritaire de l'Agence de l'eau RMC Q2 / « Quels sont les leviers et freins économiques et sociaux à la mise en œuvre de la politique de l'eau sur les territoires ? » cette recherche exploratoire expose les difficultés et les incohérences de la mise en œuvre d'une politique de l'eau à l'échelle locale d'un bassin versant rural méditerranéen.

Notre ambition était de comprendre les réactions et les interrogations formulées par les habitants de Génolhac sans chercher à les justifier ou à les résumer à une incompréhension ou à une résistance de leur part. Cette démarche nous a amenés à interroger l'articulation, voire la confrontation, de leurs savoirs hydrologiques avec la production de connaissances sur les béals qui sous-tendent les arguments de la « modernisation » et légitiment les décisions et les modes d'action publique.

Bien que locale, cette étude pose la question de l'uniformisation de la réglementation appliquée aux canaux gravitaires à l'échelle nationale. Plus généralement, ce travail illustre la difficulté à prendre en compte les savoirs locaux ou des 'savoirs citoyens' dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, malgré la volonté affichée de le faire ; mais aussi les contradictions inhérentes à toutes les politiques environnementales qui visent à 'rationaliser' les pratiques selon des principes uniformes.

**Références:**

Aspe, C., 2012, De l'eau agricole à l'eau environnementale, Ed. Quæ.  
 Bromberger, C., Pelen, J. N., 1985, Usages et images de l'eau, *Le monde alpin et rhodanien*, 4 : 7-14  
 Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*. Paris, Seuil.  
 Descola, P., 2015, *Par-delà nature et culture*. Ed. Gallimard  
 Ingold, A., 2012, *Qu'est-ce qu'un fleuve ?* In Haag, P, Lemieux, C. (Eds.), *Faire des sciences sociales. Critiquer* (Vol.1). Ed. EHESS, pp. 237-262

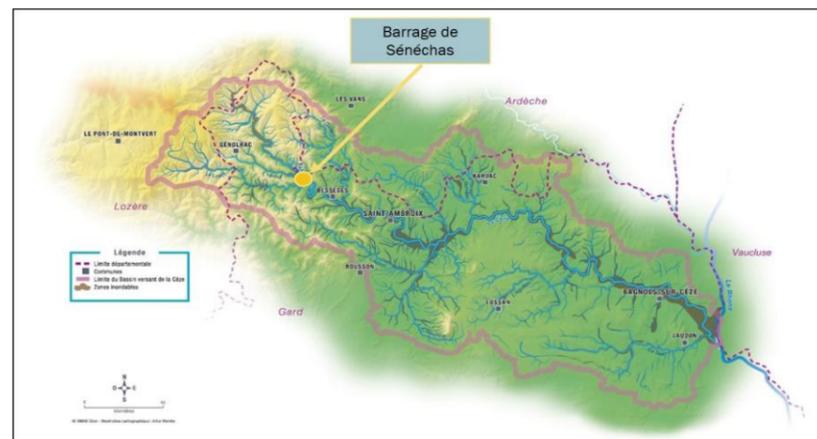


Figure 1. Carte du bassin de la Cèze. Les béals se situent à l'amont du barrage de Sénéchas, en zone de piémont.

**Le devenir des canaux d'irrigation gravitaire en Cévennes : entre gestion locale et nouvelle réglementation  
 Projet BEALS (2017-2019)**

**Résumé :**

Les béals désignent des canaux d'irrigation gravitaire dérivant l'eau des rivières pour l'amener jusqu'aux usagers. Dans le haut bassin de la Cèze, ces ouvrages présents depuis des siècles sont en déclin. Population vieillissante et coûts d'entretien sont des difficultés locales auxquelles viennent s'ajouter les contraintes de la gestion quantitative de l'eau. Ce travail témoigne de la trajectoire de ces béals, des réactions habitantes et des pratiques d'acteurs, mais aussi de la manière dont les transformations réglementaires s'inscrivent et/ou contribuent au devenir des canaux.

**Contexte :**

Le contexte méditerranéen se caractérise par une grande variabilité des précipitations dans le temps et l'espace. Historiquement, les sociétés locales ont appris à composer avec des événements de crue et de sécheresse. Dans le sud de la France, l'hydraulique villageoise témoigne de cette maîtrise de l'eau (Bromberger et Pelen, 1985). Mais actuellement, la présence de ces aménagements ne va plus de soi (Aspe, 2012). C'est notamment le cas pour les béals qui maillent le territoire cévenol. Eu égard aux enjeux de gestion quantitative de la ressource, légiférés par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA), ces dérivations sont considérées comme autant de prélèvements sur une ressource fortement convoitée. La question se pose alors de savoir comment l'utilisation des béals d'aujourd'hui, et surtout de demain, peut s'articuler avec les enjeux et contraintes d'une gestion quantitative de l'eau. Nous avons confronté cette question à une situation concrète, celle des habitants de Génolhac, commune de la Haute vallée de la Cèze (fig.1). Depuis 2008, une mise en conformité des associations d'usagers (ASA) et la modernisation des béals leur est demandée. Comment les habitants dans leur quotidien ont-ils reçu et vécu ces demandes ? Comment expliquer leurs réactions par rapport à un cadre réglementaire renforcé ?

**Contacts :**

Anne-Laure Collard, UMR G-eau, INRAE, Université de Montpellier :  
 anne-laure.collard@inrae.fr

François Molle, UMR G-eau, IRD, Université de Montpellier :  
 françois.molle@ird.fr

Anne Rivière-Honegger, UMR EVS, CNRS :  
 anne.honegger@ens-lyon.fr

Fiche ZABR N° 63



## Objectifs:

Ce projet avait pour objectifs *i)* de retracer l'**histoire locale** des béals afin de comprendre les événements (crue, exode rural, réglementation, etc.) explicatifs de la trajectoire de l'hydraulique villageoise, *ii)* d'étudier les **dynamiques collectives** et les **pratiques** autour des canaux, en réponse à ces événements pour comprendre les modalités d'adaptation des populations locales aux changements, *iii)* de recueillir et d'analyser les différents **savoirs hydrologiques** constitués autour des béals par les habitants, gestionnaires et administration, qui fondent leur usage et leur gestion, et par conséquent leur devenir.

## Intérêt opérationnel:

Actuellement, les béals sont surtout connus à travers leur quantification (combien en état de fonctionnement, à l'abandon ; volume prélevé et restitué, etc.). Ce travail fournit des éléments d'interprétation **qualitative** de la situation des béals et des réactions habitantes pouvant être mobilisés pour la construction d'une dynamique de co-construction des modalités de gestion de l'eau.

## Principaux résultats:

**Que deviennent les béals ?** Depuis les années 1970, les béals de Génolhac sont en déclin. Autrefois utilisés pour irriguer des activités de polyculture, l'exode rural a eu pour effet de transformer en profondeur l'économie rurale. Le rôle central des béals s'est alors progressivement estompé, entraînant la disparition de plusieurs communautés d'irrigants. Aujourd'hui, les usages sont essentiellement domestiques (potagers) et d'agrément (ornementation, paysage, fraîcheur...). Par ailleurs, la population de Génolhac est vieillissante et privée d'une main d'œuvre suffisante pour assurer l'entretien des béals, dont le coût doit désormais être assumé par un nombre réduit de personnes. Malgré ce déclin, certains habitants continuent de défendre la pérennisation des canaux, considérés comme objets de convivialité, d'aménagement du territoire et un héritage familial à préserver (fig.2).



Figure 2. Béal des Chênevières, Génolhac (Photo : Audrey Viste)

**Comment le nouveau cadre réglementaire est-il interprété localement ?** Ce travail montre que les habitants réagissent différemment aux deux volets de la « modernisation » des béals : organisationnel et technique.

La législation de 2008 est la seconde qui marque l'histoire des institutions locales de l'eau de Génolhac, dont la création remonte à 1959 en réponse à une crue dévastatrice. Comme 60 ans auparavant, les habitants voient dans ces nouvelles mesures une occasion d'obtenir des subventions pour gérer les canaux. Mais la mise en conformité des ASA n'est pas bien vécue, entraînant des lourdeurs administratives pour des collectifs déjà peu nombreux et impliquant une bureaucratisation d'une « affaire » considérée comme locale et familiale. En cela, elle participerait au délitement des liens de solidarité et de convivialité qui tissent les modalités locales de gestion de l'eau.

La « modernisation » matérielle des béals (installation de tuyaux et de dispositifs de suivi) suscite quant à elle des incompréhensions qui viennent interroger les justifications apportées par l'Administration à ces mesures. En réponse au premier argument, celui de l'**économie de l'eau**, les habitants défendent la complexité hydraulique du béal, soulignant les échanges entre canaux, eau souterraine et superficielle. Mais s'ils définissent les « fuites » d'eau comme des volumes restitués à la rivière, cette interprétation n'est pas retenue dans les efforts de modélisation des flux. Par manque de données et d'instrumentation, la variable « fuite » est envisagée comme une perte. Les béals sont alors modélisés comme des ouvrages très consommateurs en eau. Malgré les approximations de calcul sur lesquelles s'accordent l'Administration et les gestionnaires, la lecture simplifiée de la rivière sert de support à l'action et justifie la recherche d'efficacité. Les habitants de Génolhac interrogent cette simplification hydraulique dont découlent des dispositifs qui leur sont imposés (autorisation de prélèvement, travaux) et qu'ils considèrent incohérents avec le fonctionnement hydrologique de la rivière et des canaux.

Le deuxième argument interrogé localement est celui de la **continuité écologique**. Les habitants décrivent les béals comme des « *prolongements de la rivière* ». Or, dans la définition réglementaire des cours d'eau, les seuils sont de potentiels obstacles au bon écoulement et risquent de le « court-circuiter ». Le béal est alors placé comme un objet extérieur au fonctionnement de la rivière. Cette lecture hydraulique du béal par l'Administration se confronte à celle des habitants, pour qui les canaux ont une fonction écologique qui n'est pas déconnectée de ce qu'est la rivière. Ici, l'incompréhension entre habitants, gestionnaires et Administration procède de la rencontre entre deux conceptions de la nature (l'une naturelle, l'autre anthropique).

Enfin, le troisième argument contesté localement est celui d'une **solidarité amont/aval**. Pour les habitants de Génolhac qui se qualifient comme des « *gens d'en haut* », le principe de solidarité énoncé ne tient pas. S'appuyant sur leurs observations et connaissances, ils estiment qu'une réduction des volumes prélevés par les béals n'augmentera pas l'offre en eau en aval du barrage de Sénéchas (Fig. 1). Par ailleurs, ils demeurent assez critiques vis-à-vis d'une mesure qui selon eux viendrait en appui au développement, à l'aval, de cultures consommatrices en eau. En plus de ce qu'ils considèrent comme incohérent avec une politique d'économie d'eau, ils se refusent de voir leur territoire se résumer à un « *château d'eau* » au service des territoires situés plus bas.

**Pour conclure.** Ce travail témoigne du déclin de l'hydraulique villageoise de la Haute Vallée de la Cèze et des difficultés à la maintenir. Il montre également que la réaction en apparence « tranchée » des usagers des béals s'explique par le sentiment de se voir imposer des règles qui leur paraissent incohérentes au vu de leurs propres savoirs hydrologiques et pratiques. Si certains reconnaissent la nécessité de limiter les prélèvements sur la rivière ou/et se saisissent des subventions proposées pour réparer les béals, la « problématisation » (Callon et al., 2001) des canaux (consommateur, obstacle, solidarité) peine à convaincre les habitants de sa pertinence, affaiblissant ainsi la légitimité et l'acceptation des nouvelles réglementations.